

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - 22901 - 2009 B 05318 - 514 580 398 - A5 NUMERIQUE

22901

A5 NUMERIQUE

27 mai 2020

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat ANC2022 06 2Lignes	2
Annexes ANC2022 06	8

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A5 Numérique SAS
187 Boulevard Anatole France
93200 Saint Denis
Tel : 01 48 36 00 06 Fax : 01 48 36 43 70
RCS BOBIGNY 514 988 398

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A5 NUMERIQUE pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 42 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	862 808,88 Euros
chiffre d'affaires	2 048 960,31 Euros
résultat net comptable	105 899,18 Euros

Fait à NOISY-LE-SEC
Le 18/05/2026



Bilan et Resultat ANC2022 06 2Lignes

A5 NUMERIQUE

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (N-1)						
Fonds commercial (N)						
Autres immobilisations incorporelles (N-1)						
Autres immobilisations incorporelles (N)						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes (N-1)						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes (N)						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles (N-1)					1 251	0,18
Autres immobilisations corporelles (N)	14 985	14 450	536	0,08		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation (N-1)						
Participation (N)						
Créances rattachées à des participations (N-1)						
Créances rattachées à des participations (N)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (N)						
Autres titres immobilisés (N-1)						
Autres titres immobilisés (N)						
Prêts						
Autres immobilisations financières (N-1)					213 847	28,18
Autres immobilisations financières (N)	211 606	4 010	207 596	24,06		
Total de l'actif immobilisé (III)	226 592	18 460	208 132	24,12	215 097	28,35
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements (N-1)						
Matières premières et autres approvisionnements (N)						
En cours de production de biens (N-1)						
En cours de production de services (N-1)						
En cours de production (N)						
Produits finis						
Marchandises	760		760	0,09	3 100	0,41
Avances & acomptes versés sur commandes (N-1)						
Avances & acomptes versés sur commandes (N)						
Créances						
Clients et comptes rattachés (N-1)					273 022	35,98
Créances clients et comptes rattachés	382 406	40 307	342 099	39,05		
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs (N-1)					22 596	2,98
Fournisseurs débiteurs (N)	39 419		39 419	4,57		

NOIRET MAGALI

Suite au règlement ANC 2022-06, les rubriques qui ont un paramétrage différent N et N-1 sont présentées sous forme de 2 lignes distinctes. La ligne correspondant à N-1 est grisée

A5 NUMERIQUE

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Personnel (N-1)					117	0,02
Personnel (N)	117		117	0,01		
Organismes sociaux (N-1)					3 000	0,40
Organismes sociaux (N)	417		417	0,05		
Etat, impôts sur les bénéfices (N-1)						
Etat, impôts sur les bénéfices (N)						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 707		25 707	2,98	29 559	3,90
Autres (N-1)					4 019	0,53
Autres (N)	45		45	0,01		
Charges constatées d'avance	6 762		6 762	0,79	6 365	0,84
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement (N-1)					50	0,01
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	50		50	0,01		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités (N-1)					201 813	26,60
Disponibilités (N)	239 302		239 302	27,74		
Total de l'actif circulant (IV)	694 984	40 307	654 677	75,88	543 641	71,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (N-1) (III)						
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (N-1) (VII)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (N) (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	921 575	58 767	862 809	100,00	758 738	100,00

NOIRET MAGALI

Suite au règlement ANC 2022-06, les rubriques qui ont un paramétrage différent N et N-1 sont présentées sous forme de 2 lignes distinctes. La ligne correspondant à N-1 est grisée.

A5 NUMERIQUE**BILAN PASSIF ANC2022-06**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	3,48	30 000	3,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation (N-1)				
Ecart de réévaluation (N)				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	3 000	0,35	3 000	0,40
Réserves statutaires ou contractuelles (N-1)				
Réserves statutaires ou contractuelles (N)				
Réserves réglementées (N-1)				
Réserves réglementées (N)				
Autres réserves	152 175	17,64	130 575	17,21
Report à nouveau	715	0,08	663	0,08
Résultat de l'exercice	105 899	12,27	93 953	12,38
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	291 790	33,82	258 190	34,08
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges (N-1)				
Provisions pour charges (N)				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles (N-1)				
Emprunts obligataires convertibles (N)				
Autres Emprunts obligataires (N-1)				
Autres Emprunts obligataires (N)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 615	4,01		
Emprunts (N-1)			60 920	8,03
Découverts, concours bancaires (N-1)			6 279	0,83
Emprunts et dettes financières diverses	32 892	3,81		
Divers (N-1)			33 407	4,40
Associés (N-1)			728	0,10
Instruments financiers à terme (N)				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (N-1)			185 495	24,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (N)	270 440	31,34		
Dettes fiscales et sociales	135 276	15,68		
Personnel (N-1)			49 199	6,48
Organismes sociaux (N-1)			26 863	3,54
Etat, impôts sur les bénéfices (N-1)			7 333	0,97
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (N-1)			45 692	6,02
Etat, obligations cautionnées (N-1)				

NOIRET MAGALI

Suite au règlement ANC 2022-06, les rubriques qui ont un paramétrage différenciant N et N-1 sont présentées sous forme de 2 lignes distinctes. La ligne correspondant à N-1 est grisée.

A5 NUMERIQUE**BILAN PASSIF ANC2022-06**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Autres impôts, taxes et assimilés (N-1)			3 817	0,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (N-1)				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (N)				
Autres dettes (N-1)			80 257	10,58
Autres dettes (N)	94 035	10,00		
Instruments financiers à terme (N-1)				
Produits constatés d'avance	3 761	0,44	557	0,07
TOTAL DES DETTES (III)	571 019	66,18	500 548	65,97
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (N-1)				
(IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (N)				
(IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	862 809	100,00	758 738	100,00

NOIRET MAGALI

Suite au règlement ANC 2022-06, les rubriques qui ont un paramétrage différent N et N-1 sont présentées sous forme de 2 lignes distinctes. La ligne correspondant à N-1 est grisée.

Annexes ANC2022 06**A5 NUMERIQUE****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 862 808,88 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 105 899,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 226 592 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 985			14 985
Immobilisations financières	216 635		5 029	211 606
TOTAL	231 621		5 029	226 592

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 18 460 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 735	715		14 450
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	2 789	1 221		4 010
TOTAL	16 523	1 936		18 460

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	7 151	6 616	536	10 ans
Matériel de transport	5 726	5 726	0	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 108	2 108	0	3 ans
TOTAL	14 985	14 450	536	

3.2 - Etat des créances = 666 478 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	211 606		211 606
Actif circulant & charges d'avance	454 872	454 872	
TOTAL	666 478	454 872	211 606

A5 NUMERIQUE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Provisions pour dépréciation = 40 307 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	22 148	19 159	1 000		40 307
Comptes financiers					
Total	22 148	19 159	1 000		40 307

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 107 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	6 107
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	6 107

3.5 - Charges constatées d'avance = 6 762 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A5 NUMERIQUE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Capital social = 30 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	1,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	1,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 571 019 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	34 615	34 615		
Dettes financières diverses	33 620	33 620		
Fournisseurs	270 440	270 440		
Dettes fiscales & sociales	135 276	135 276		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	93 307	93 307		
Produits constatés d'avance	3 761	3 761		
TOTAL	571 019	571 019		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 173 403 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	59 939
Dettes fiscales & sociales	40 534
Autres dettes	72 931
TOTAL	173 403

4.4 - Produits constatés d'avance = 3 761 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A5 NUMERIQUE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A5 NUMERIQUE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 6 107 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	6 107
Clients - factures a etablr(41810000000)	6 107
TOTAL	6 107

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 762 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	6 762
TOTAL	6 762

8.3 - Charges à payer = 173 403 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	59 939
Fournisseurs(40810000000)	59 939
Dettes fiscales et sociales :	40 534
Personnel - charges a payer(42800000000)	10 000
Dettes provisio. pour conges a payer(42820000000)	18 530
Charges sociales sur conges a payer(43820000000)	6 486
Autres charges a payer(43860000000)	5 518
Autres dettes :	72 931
Rabais rem. rist à accord. - av. a etab.(41980000000)	72 931
TOTAL	173 403

8.4 - Produits constatés d'avance = 3 761 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	3 761
TOTAL	3 761

A5 NUMERIQUE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S : 514 580 398

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2026

Le 26/06/2026,
à 20/00,

Les associés de la société **A5 NUMERIQUE SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Nordine AIT MESSAOUD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

NA7

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 105 899,18 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 105 899,18 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **715,47 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **106 614,65 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice distribuable de **106 614,65 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 974,65 Euros
 - Au poste « autres réserves » pour un montant de 40 000,00 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 52 500,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1,750 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	72 300		
31/12/2023	56 625		
31/12/2022	51 450		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire, et imputable sur option sur l'impôt sur le revenu.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à

NA-7

l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver cette convention.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés, à l'exception de Monsieur AIT MESSAOUD intéressé à cette convention qui a décidé de ne pas prendre part au vote.

Résolution n° 5

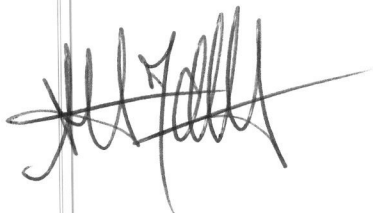
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gall', is written over a horizontal line.